



Saint-Judoce

N°60



Bulletin municipal - Mars 2025

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	page 3
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (1)	page 4
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (2)	page 5
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (3)	page 6
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (4)	page 7
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (5)	page 8
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (6)	page 9
FINANCES 1	page 10
FINANCES 2	page 11
FINANCES 3	page 12
ETAT CIVIL	page 13
URBANISME	page 14
LE CLOS DE MAHELO	page 15
LE LOCAL TECHNIQUE	page 16
LE R.P.I.	page 17
LE P.N.R.	page 18
LES ORDURES MENAGERES	page 19
L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE	page 20
LA FIBRE OPTIQUE	page 21
GARDER LES ROUTES PROPRES	page 22
LA CROIX ROUGE	page 23
L'ATELIER MEMOIRE	page 24
MANIFESTATIONS COMMUNALES 1	page 25
MANIFESTATIONS COMMUNALES 2	page 26
LE C.C.A.S.	page 27
MANIFESTATIONS COMMUNALES 3	page 28
ASSOCIATION 1	page 29
ASSOCIATION 2	page 30
ASSOCIATION 3	page 31
PHOTOS MANIFESTATIONS	Page 32

COMMISSION DE REDACTION :

M. FAIRIER Martial, Mme BARBE Sylvie, M. ECHARD Eric, Mme Sylvie Jacquet

LE MOT DU MAIRE.



Nous avons voté, lors du dernier Conseil Municipal du mois de mars 2025, le dernier budget du mandat qu'on aura à appliquer pleinement. En effet, les prochaines élections municipales sont programmées courant mars 2026. En dépit d'un environnement chaotique avec une actualité internationale bouleversée, une actualité nationale incertaine, le Conseil Municipal, les deux agents communaux, les associations de la commune s'efforcent d'offrir à chacune et chacun un cadre de vie agréable, par l'amélioration des infrastructures, la programmation de manifestations festives et culturelles.

Durant l'année 2024, trois projets importants nous ont tout particulièrement occupés, voire parfois préoccupé.

La viabilisation du lotissement « Le Clos de Mahélo » situé rue du Champ Hervé est achevée. Actuellement, nous sommes dans la phase commercialisation. Sur les 16 lots, en dépit d'une conjoncture défavorable, neuf terrains ont été vendus, 7 permis de construire ont été signés et six constructions sont en cours.

La construction d'un local technique, reconstruit à l'emplacement de l'existant. En 2024, nous avons en partenariat avec le maître d'œuvre, l'architecte Monsieur Wiacek, déposé le permis de construire, puis lancé les appels d'offre travaux. Les neuf lots ont été attribués. Les travaux de démolition et de désamiantage de l'ancien bâtiment ont été réalisés en fin d'année 2024. Les travaux proprement dits sont en cours de réalisation, pour se terminer fin juillet 2025. Le montant des travaux, maîtrise d'œuvre et pré étude incluses s'élève à 275 000 € H.T. avec une participation de l'Etat et de Dinan Agglomération à hauteur de 57 % des travaux.

La couverture de l'église datait de sa construction, c'est-à-dire 100 ans. Sa réfection devenait urgente. L'entreprise Darenn Fround a réalisé les travaux de sa remise en état pour un montant de 70 000 €. Par l'intermédiaire de La fondation du Patrimoine, nous avons sollicité les habitants de la commune souhaitant soutenir notre patrimoine. Nous avons récolté 2 867 €. Je tiens à remercier les donateurs pour leur générosité.

En 2025, nous allons terminer la construction du local technique, lancer une étude concernant l'aménagement du parking de la salle des fêtes, améliorer l'entrée de la mairie, agrandir la superficie de l'aire de pétanque, mettre en place des prises d'électricité au niveau de l'aire de loisirs, améliorer la sécurité « incendie » par la mise en place de nouvelles bornes, remettre en état la chaussée « rue de la vieille église » et celle entre la Garenne et la route départementale n°78, acquérir divers outillages : tondeuse, groupe électrogène, défibrillateur, ilots à livres...

En 2024, nous avons offert un programme riche en manifestations festives et culturelles : la fête de l'été animée par le chanteur local Axel Chill, « A dimanche sur le canal », fin juillet, animée par la chorale de chants marins « Vents et Marées ». A la suite de la rénovation de la toiture de l'église, nous avons organisé un concert à l'intérieur de l'église, animé par le trio « Dixit », groupe musical qui a su donner des couleurs inédites au répertoire à danser breton.

En 2025, un projet attendu de tous entre dans sa phase terminale : la mise en oeuvre de la fibre optique. Les raccordements individuels pourront être réalisés à partir du 2ème semestre.

Début 2025, l'Agglomération a mis en place une nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères. Après quelques « couacs », cette collecte a pris son rythme de croisière.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i H.), approuvé le 27 janvier 2020, est en cours de révision afin de tenir compte de la loi « Climat et Résilience » et son application « Zéro Artificialisation Nette ».

Le 19 octobre 2024, le décret de création du Parc vallée de La Rance - Côte d'Emeraude était signé, récompensant un travail qui a mobilisé de nombreux acteurs.

Je tiens à présenter aux habitants de la commune, une année 2024 riche et heureuse



Conseil Municipal.

Séance du 25/01/2024

Travaux - local technique - dépôt du permis de construire démolition et de construction :

Dans le cadre du projet « démolition et reconstruction du local technique », le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet, variante n°3, le 19 octobre 2023. L'architecte M. Wiacek a présenté le dossier « permis de construire » du projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a validé le permis de construire et autorisé le Maire à signer toutes pièces.

Dinan Agglomération - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement - exercice 2022 :

Après présentation par le Maire du rapport, le Conseil Municipal en a pris acte. Ce rapport a été mis à la disposition du public.

Candidature à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (A.B.I.) :

Dinan Agglomération a signé une convention en septembre 2020 avec l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B.) pour lancer un programme d'actions sur 3 ans autour de la biodiversité, en appui technique avec l'association CŒUR EMERAUDE.

L'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération a pour objectif de :

- déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire ;
- d'être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux ;
- de sensibiliser, former et impliquer les acteurs et habitants du territoire.

Séance du 25/01/2024 (Suite)

Candidature à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (A.B.I.) :

Dinan Agglomération a retenu 20 communes lors de l'appel à projet en 2021, en s'appuyant sur des critères de contexte communaux d'une part et, d'autre part, sur des critères de motivation et d'implication actuelles et à venir des communes en faveur de la biodiversité de leur territoire. Dinan Agglomération relance un appel à projet pour 10 communes supplémentaires, pour le 2^{ème} volet 2024 - 2026.

Intégrer l'A.B.I. permettrait à la commune de Saint-Judoce de renforcer sa politique menée en faveur de la biodiversité, en l'aidant notamment à :

- connaître le patrimoine vivant de la commune, notamment sur des espaces à valoriser et préserver (zone naturelle, source, chemins ruraux, cours d'eau ...) ;
- sensibiliser les habitants à la préservation de la biodiversité, y compris dans les espaces urbanisés ;
- développer la gestion différenciée des espaces verts en valorisant particulièrement la préservation de la biodiversité dans le plan de gestion ;
- repérer plus particulièrement les parcelles à enjeux ;
- concevoir un parcours de découverte de la biodiversité accessible à tous les publics.

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé la candidature de la commune à l'appel à projet de Dinan Agglomération pour intégrer l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (A.B.I.).

Finances :

Les comptes administratifs et comptes de gestion font apparaître pour l'exercice 2023, les éléments suivants :

- recettes de fonctionnement : 501 728,92 €
- dépenses de fonctionnement : 424 560,9 €

Soit un résultat de + 77 168,02 €.

- recettes d'investissement : 254 645,62 €
- dépenses d'investissement : 107 973,38 €

Soit un résultat de + 146 672,24 €.

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2023 : 43 517,81 € + 77 168,02 € = **120 685,83 €.**

Excédent d'investissement cumulé à fin 2023 : 95 377,57 € + 146 672,24 € = **242 049,81 €.**

Personnel - instauration de la prime de pouvoir exceptionnelle :

L'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public peut instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale. Peuvent bénéficier de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle les agents publics remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

L'organe délibérant détermine le montant de la prime, dans la limite du plafond réglementaire prévu pour chaque niveau de rémunération.

Il a été décidé d'attribuer une prime d'un montant de 400 € pour la secrétaire et de 175 € pour l'agent technique.

Finances - durée d'amortissement des subventions d'amortissement :

- financement des biens immobiliers, du matériel ou des études : 5 ans ;
- financement des biens immobiliers ou des installations : 10 ans ;
- financement des projets d'infrastructure d'intérêt national (logement social, réseau très haut débit...) : 20 ans.

Finances - BP 2024 - politique de fongibilité des crédits :

Lors du Conseil Municipal du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a voté la délibération n° 22270 adoptant la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget de la commune et ses budgets annexes.

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) il est permis la mise en place de la fongibilité des crédits.

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, la commune de Saint-Judoce est appelée à définir sa politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Finances - vote du T.F.B. - T.F.N.B. - T.H.R.S.

Pour la Taxe Foncière sur le Bâti (T.F.B.), le Non Bâti (T.F.N.B.), la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (T.H.R.S). Il est proposé, pour l'exercice 2024 de maintenir les taux de l'exercice 2023 :

- **T.F.B. : 32,31 % ;**
- **T.F.N.B. : 50,22 % ;**
- **T.H.R.S. : 44,11 %.**

Finances - Budget principal - affectation de résultat de 2023 sur le budget 2024 :

L'excédent de la section fonctionnement s'élève à 120 685,83 €.

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter l'excédent de la section équipement comme suit :

- **article 002 : 20 685,83 € ;**
- **chapitre 1068 : 100 000 €.**

Finances - Budget Principal - adoption du Budget Primitif 2024 :

Le Budget Primitif 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Finances - indemnités des élus :

Lors du Conseil Municipal du 13 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités de fonction comme suit :

le Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1 205,71 € brut (indemnité maximum autorisée : 40,3 % de l'indice brut, soit 1 567 € brut mensuel) ;

la 1^{ère} adjointe : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 320,88 € (indemnité maximum autorisée : 10,7 % de l'indice brut) ;

les 2, 3 et 4^{ème} adjoints : 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 256,70 € (indemnité maximum autorisée : 10,7 % de l'indice brut).

Le Conseil Municipal a fixé le nouveau montant des indemnités pour l'exercice effectif, des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

le Maire : 32,21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

la 1^{ère} adjointe : 9,47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints : 7,82 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Urbanisme - Le Clos de Mahélo - servitude de passage et de canalisation :

Par délibération du 24 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'une bande de terrain référencée A 1297 d'une contenance de 341 m², située au lieu-dit « Le Clos de Mahélo », rue du Champ Hervé. Cette parcelle d'une largeur de 3,00 m complète la bande référencée A 1153 d'une largeur de 4,00 m, appartenant à la commune de Saint-Judoce. Le propriétaire, SAS LAMOTTE AMENAGEUR LOTISSEUR, afin d'accéder aux parcelles référencées A 342 et A 343 demande l'établissement d'une convention de servitudes d'accès et de passage de canalisations en tirefonds sur les bandes référencées A 1297 et A 1153 et partiellement A 829, durant la construction du lotissement.

Le Conseil Municipal, a approuvé la constitution d'une servitude de passage et de canalisation sur les parcelles communales A 1297, A 1153 et partiellement A 829 (fond servant) au profit des parcelles privatives A 342 et A 343 (fond dominant).

Travaux - déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal - approbation des pièces D.C.E. :

Le permis de construire du projet « déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal » a été signé le 23 mai 2024.

Actuellement, le maître d'œuvre M. Wiacek Architecte a élaboré les pièces D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises). Ces pièces D.C.E. ont été analysées en commission le 2 juillet. Le dossier présenté en séance a été amendé en tenant compte des remarques de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé le dossier de consultation des entreprises, a autorisé de procéder au lancement de la consultation des entreprises sous la forme d'appel d'offre ouvert, a chargé la commission appel d'offre d'examiner les offres, d'éliminer les offres non conformes et de désigner les entreprises retenues.

Culture - adhésion à la Fondation du Patrimoine :

En accompagnant les collectivités dans leurs projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, la Fondation du Patrimoine est au côté de l'Etat et des Collectivités Territoriales, un partenaire reconnu de l'engagement culturel local, un moteur du développement économique et de l'attractivité des territoires, un gage du maintien des savoir-faire artisanaux et de l'emploi qualifié non délocalisable. La Fondation du Patrimoine créée par la loi du 2 juillet 1996 est un organisme privé dont la qualité est reconnue par la Cour des Comptes. Depuis sa création, La Fondation du Patrimoine a soutenu la restauration de près de 2 000 sites patrimoniaux partout en Bretagne, portés par les collectivités des associations ou des particuliers. Ces églises, chapelles, fontaines, lavoirs, bateaux, maisons ou corps de ferme constituent une immense richesse qu'il est important de sauvegarder pour l'embellissement et l'attractivité de notre région.

Depuis le 08/01/2024, La Fondation du Patrimoine nous apporte un accompagnement technique et financier dans le bon déroulement de la campagne de mécénat populaire, en faveur de la restauration de l'église.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, afin de soutenir pour un montant de cotisation de 200 € (Deux cents euros).

Travaux - rénovation de la toiture de l'église - avenant au marché :

Lors du Conseil Municipal du 23 juin 2022, il a été attribué les travaux de réfection de la toiture de l'église à l'entreprise Darren Froud, pour un montant de 62 772,90 € HT.

L'entreprise étant dans l'incapacité d'intervenir rapidement et du fait d'une forte inflation, il a été décidé d'acheter et de régler dans un premier temps les ardoises pour un montant de 17 000 € HT.

L'entreprise intervenant en mars 2024, le devis de juin 2022 est modifié, passant de 62 772,90 € HT à 70 778,90 € HT. Cette hausse, conformément au devis joint, est la conséquence des faits suivants :

- la fourniture et pose d'un écran sous toiture avec contre liteau d'un montant de 8 280 € HT ;
- la suppression de la rénovation de la toiture de la partie haute du clocher en bon état, remplacé par son nettoyage ;
- l'inflation des prix de la fourniture et pose entre juin 2022 et mars 2024.

Le Conseil Municipal approuve le devis réactualisé et amendé d'un montant total de 70 778,90 € HT.

Travaux - déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal - attribution des lots :

Dans le cadre du projet « déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal » de la commune de Saint-Judoce, un marché de travaux décomposé en 9 lots a été lancé selon une procédure adaptée avec une date limite de remise des offres fixée au 12 août 2024. La commission appel d'offre s'est réunie le 19 septembre 2024. Lors de cette commission appel d'offre, l'architecte WIACEK a présenté l'analyse des offres (le rapport de l'analyse sera transmis ultérieurement).

Vu les articles L. 2123-1, L.2131-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres annexé,

Le Conseil Municipal attribue les différents lots de la façon suivante :

LOT 1 : (Désamiantage, déconstruction) : entreprise LAVIGNE DEMOLITION basée à Yffignac pour un montant de 10 851,00 € HT ;

LOT 2 : (Terrassement, Gros œuvre, enduits) : non attribué ;

LOT 3 : (Charpente, couverture, bardage) : SARL CARRE basée à Plumaugat pour un montant de 74 246 € HT (estimation 83 815 € HT ;

LOT 4 : (Menuiseries extérieures) : non attribué ;

LOT 5 : (Isolation, plâtrerie) : non attribué ;

Travaux - déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal - attribution des lots :

LOT 6 : (Carrelage Faïence) : Entreprise LE-BLOIS basée à Saint-James pour un montant de 5 869 € HT ;

LOT 7 : (Peinture) : Entreprise ARMOR PEINTURE basée à Plélo pour un montant de 6 706,75 € HT ;

LOT 8 : (Electricité) : SARL DESRIAC basée à Caulnes, pour un montant de 10 451,16 € HT ;

LOT 9 : (Plomberie) : non attribué.

Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics (R.P.Q.S.) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Dinan Agglomération pour l'année 2023 :

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation, par le Maire, du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics (R.P.Q.S.) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Dinan Agglomération pour l'année 2023.

Présentation du rapport définitif de la Chambre Régional des Comptes concernant la gestion de l'E.P.C.I. de Dinan Agglomération pour l'exercice 2017 et suivants :

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation, par le Maire, du rapport définitif de la Chambre Régional des Comptes concernant la gestion de l'E.P.C.I. de Dinan Agglomération pour l'exercice 2017 et suivants.

Présentation du rapport d'activité et de développement durable 2023 de l'E.P.C.I. de Dinan Agglomération :

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activité et de développement durable 2023 de l'E.P.C.I. de Dinan Agglomération.

Contrat de prestations globales «fourrière animale en jours» :

Afin d'éviter une rupture de service public et de répondre aux obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (code rural), qui imposent aux maires d'avoir leur propre service de fourrières ou d'adhérer à une structure réglementaire.

Afin de répondre à cette obligation, la commune de Saint-Judoce a contractualisé avec la société S.A.C.P.A. en 2020, un marché de prestations de services.

Séance 24/10/2024 (Suite)

Contrat de prestations globales «fourrière animale en jours » (Suite) :

Ce partenariat arrive à échéance le 31 décembre 2024.

La société S.A.C.P.A. nous a transmis une nouvelle offre, pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2028, pour un montant annuel global de 723,53 € HT.

Le Conseil Municipal a décidé le renouvellement du contrat de prestations globales « fourrières animales » à compter du 1^{er} janvier 2025 avec la société S.A.C.P.A. pour un montant de 790,62 € HT (Tarif révisable annuellement conformément au contrat), a dit que le contrat est conclu pour une période de 1 an, reconduit tacitement 3 fois, sans que la durée ne puisse excéder 4 ans.

Participation au fond d'aide aux jeunes :

Par courriel en date du 20 septembre 2024, la Vice-Présidente en charge de l'action sociale, de l'Economie sociale et solidaire et de l'égalité femmes - hommes, relatif au Fond d'Aide aux jeunes auprès du département des Côtes d'Armor a invité l'ensemble des collectivités à abonder le fond d'aide.

Ce fond d'aide a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voir nulles, et ainsi les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Chaque collectivité locale apprécie l'opportunité de sa participation pour un montant librement défini, qui pourrait toutefois se situer entre 0,35 € HT et 0,40 € HT par habitant.

Le Conseil Municipal a décidé d'abonder le fond d'aide aux jeunes piloté par le département d'un montant de 233 € HT.

Séance du 18/11/2024

Acquisition d'un bien immobilier sis, 2, rue du Forgeron :

Le terrain bâti, situé dans le bourg de la commune de Saint-Judoce, cadastré B 67, en zone UB (Zone Urbaine de faubourg) du Plan Local d'Urbanisme, d'une superficie de 1 009 m², situé 2, rue du Forgeron est en vente au prix de 116 570 €, dont prix de vente de 110 000 €, dont honoraire de 6 570 €.

La commune de Saint-Judoce a l'intention d'acheter ce terrain bâti.

Afin d'analyser la pertinence et la faisabilité de cette opération, il a été programmé le 15 novembre 2024 une réunion.

Séance du 18/11/2024 (Suite)

Acquisition d'un bien immobilier sis 2, rue du Forgeron (Suite) :

Etaient présents à cette réunion : l'E.P.F.B. (Etablissement Public Foncier de Bretagne), qui pourrait assurer le portage foncier du bien, le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) des Côtes d'Armor, la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Après délibération, le Conseil Municipal a refusé l'acquisition du bien immobilier cadastré B 67.

Location d'un garage/box sis 35, rue du Champ Hervé :

Dans le cadre du projet « travaux de déconstruction et reconstruction des services techniques », durant les travaux d'une durée de 12 mois, les engins, camion, tracteurs et divers matériels doivent être stationnés en lieu sûr.

Un contrat avec la S.C.I. LE CHATEL actant cette location située 35, rue du Champ Hervé à Saint-Judoce a été présenté.

Le Conseil Municipal a approuvé ledit contrat et autorisé le Maire ou son représentant, à signer ledit contrat, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Séance du 28/11/2024

Chemin rural « L'Ardriette » :

Cette délibération fait suite à la délibération n° 22102 du 29 avril 2021, approuvant la désaffectation partielle de la route de l'Ardriette sur une superficie estimée de 141 m², autorisant le Maire à vendre cette parcelle au prix de 1 € le m². Après bornage, la superficie réelle calculée est de 242 m². De ce fait, la délibération n° 22102 du 29 avril est modifiée.

Le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation partielle de la route de l'Ardriette sur une superficie de 242 m², parcelle n° C 922, au prix de 1 € le m², soit 242 €.

Travaux - déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal - attribution des lots 2, 4, 5 et 9 :

Dans le cadre du projet « déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal » de la commune de Saint-Judoce, un marché de travaux décomposé en 9 lots a été lancé selon une procédure adaptée. Lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2024, 5 lots ont été attribués. Pour les lots 2, 4, 5 et 9 qui n'ont pas été attribués, un nouvel appel d'offre a été lancé.

Travaux - déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal - attribution des lots 2, 4, 5 et 9 :

La commission appel d'offre s'est réunie le 21 novembre 2024. Lors de cette commission appel d'offre, la M.O.E. a présenté l'analyse des offres. Vu le rapport d'analyse des offres, entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, a attribué les différents lots aux entreprises suivantes :

LOT 2 : Terrassement, Gros œuvre, enduits : SARC CONSTRUCTIONS, basée à Dinan, pour un montant de 98 425 € HT ;

LOT 4 : Menuiseries extérieures : MIROITERIES DU GUINEFORT basée à Saint-Carné pour un montant de 15 998,26 € HT ;

LOT 5 : Isolation, plâtrerie : SARL VA PLAQUISTE basée à Taden pour un montant de 14 514,13 € HT ;

LOT 9 : Plomberie : DESRIAC SARL, basée à Caulnes pour un montant de 6 350,38 € HT.

Urbanisme - instruction des autorisations liées à la publicité - convention :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Etat a transféré la compétence liée à la publicité, enseignes et préenseignes au bloc local. Dinan Agglomération a renoncé à exercer cette compétence (consensus avec les communes). Les Maires au delà du 1^{er} juillet 2024, resteront compétents pour signer et contrôler les autorisations liées à la publicité extérieure, aux enseignes et préenseignes. Ce choix a été motivé par la proximité des communes avec les pétitionnaires (notamment les commerçants) et la nécessaire cohérence avec les autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, a décidé de faire appel au service urbanisme foncier de Dinan Agglomération pour l'instruction des dossiers. Cette prestation nous sera facturée (Coût estimé à 100 € par dossier).

Une convention spécifique a été conclue.

Fourniture et pose d'un défibrillateur :

Nous possédons un défibrillateur depuis mai 2015. Actuellement, le D.A.E. (Défibrillateur Autonome Extérieur), situé en façade de la mairie doit être remis aux normes (remplacement de la batterie et des électrodes). Un D.A.E. doit être remplacé au bout de 10 ans. Le Conseil Municipal, a décidé l'achat d'un D.A.E. neuf à la société « A cœur vaillant » basée à Merdrignac, pour un montant de 1 090 € HT.

Achat - tondeuse autoportée :

Après 6 ans de bons et loyaux services, notre tondeuse de marque « TORO » a rendu l'âme. Le coût de sa remise en état s'élève à 2 207 € TTC.

Lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2024, un avis favorable pour l'achat d'une nouvelle tondeuse avait été émis.

Le Conseil Municipal a décidé l'achat d'une tondeuse autoportée à AGRI EVRAN, de type KUBOTA Bi cylindre 19,2 ch. 726 CM3 pour un montant de 6 030 € TTC.

Urbanisme - rétrocession de voirie à l'achèvement - lotissement « Les Palmiers » :

La demande de permis d'aménager du lotissement « Les PALMIERS » a été déposée par la SARL Les Saules le 22 juin 2007 sur une parcelle cadastrée Section A numéro 1177 afin d'y créer 5 lots à bâtir (56, 58, 60, 62, 64 rue du Champ Hervé). Ce projet a été enregistré sous le numéro LT2230607C3001 et le lotisseur a saisi la commune, dans son dossier de demande de permis d'aménager, d'une demande par laquelle il sollicite l'accord du conseil municipal afin que la commune, dans le cadre des dispositions de l'article R. 442-8 du Code de l'urbanisme, accepte le transfert dans son domaine de la totalité des voies et espaces communs dudit lotissement une fois les travaux achevés. Les équipements dont il s'agit sont : « le réseau d'eaux pluviales, le réseau d'eau potable, les réseaux électriques, téléphone, fibre, les espaces verts, l'éclairage, la voirie et stationnements. » Le transfert de propriété sera effectif au lendemain de la signature de l'acte de rétrocession proprement dit, établi par notaire, en la forme authentique.

La parcelle à transférer est enregistrée au cadastre sous la référence section A numéro 1160 (pour une contenance de 770 m²) et 1161 (pour une contenance de 60 m²).

Ce transfert ne donne lieu à aucune indemnité de part et d'autre.

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section A numéro 1160 pour une contenance de 770 m² et numéro 1161 pour une contenance de 60 m², en vue de son intégration dans le domaine public communal de Saint-Judoce et autorisé le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.



EXERCICE 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **501 729 €**, elles sont en augmentation de 112 868 €, par rapport à l'exercice 2022 (388 861 €). Cette forte augmentation est due à la vente du terrain « Le Clos de Mahélo » d'un montant de 125 000 €.

Le montant des recettes de fonctionnement se décompose de la façon suivante :

- atténuation de charges : 72 € (1 208 € en 2022, 875 € en 2021, 8 050 € en 2020) ;
- produits de service : (cimetière, redevance, occupations publiques, redevances et droit des services, locations diverses) : 17 971 € (2 365 € en 2022, 5 682 € en 2021, 11 895 € en 2020) ;
- impôts et taxes : 213 542 € (227 947 € en 2022, 193 120 € en 2021, 178 620 € en 2020) ;
 - taxes foncières : 137 420 € (127 326 € en 2022, 120 655 € en 2021, 109 471 € en 2020) ;
 - attribution de compensation : 0 € (10 626 € en 2022, 10 626 € en 2021, 14 879 € en 2020) ;
 - dotation de solidarité DIAG : 3 570 €, (3 814 € en 2022, 3 205 € en 2021, 2 354 € en 2020) ;
 - F.N.G.I.R. : 10 748 € (10 748 € en 2022, 10 748 € en 2021, 10 748 € en 2020) ;
 - péréquation intercom. : 11 523 €, (12 375 € en 2022, 12 338 € en 2021, 12 956 € en 2020) ;
 - taxes additionnelles : 50 281 €, (63 058 € en 2022, 35 548 € en 2021, 28 212 € en 2020) ;
- dot., sub., participations : 136 117 €, (137 414 € en 2022, 135 371 € en 2021, 135 282 € en 2020) ;
 - dotation forfaitaire : 49 367 € (48 969 € en 2022, 49 234 € en 2021, 49 566 € en 2020) ;
 - dotation de solidarité rurale : 58 690 € (55 377 € en 2022, 52 154 € en 2021, 49 628 € en 2020) ;
 - dot. Nat. de péréquation : 18 132 € (18 860 € en 2022, 18 272 € en 2021, 19 394 € en 2020) ;
 - dotations diverses : (élus locaux, F.C.T.V.A. fond départemental taxe professionnelle, compensation exonérations) : 9 928 € (14 208 € en 2022, 15 711 € en 2021, 16 694 € en 2020) ;
- autres produits (location appartement, produit exceptionnel) : 9 027 € (19 825 € en 2022) ;
- produits de cession : 125 000 € (vente terrain Le Clos de Mahélo).

ANALYSE : les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 376 729 €, (Sans tenir compte de la vente du terrain « Le Clos de Mahélo », soit une diminution de 3,12 %, principalement due aux droits de mutation passant de 63 058 € en 2022 à 50 281 € en 2023 et l'absence de taxe forfaitaire sur les terrains devenues constructibles en 2023 (10 684 € en 2022).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à **298 515 €**, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à l'exercice 2022, (288 379 €), elles se répartissent de la façon suivante : à caractères générales (24 %), personnel (28,8 %) et autres charges (47,2 %).

ANALYSE : l'augmentation des dépenses de fonctionnement provient essentiellement du coût de la scolarité : 85 806 € (78 749 € en 2022), et de l'inflation à + 4,9 % en 2023.

En 2023, les recettes ont baissé de 3,12 %, les dépenses ont augmenté de 3,5 %.



EXERCICE 2023.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (Régliées en 2023) en TTC :

- acquisition matériel, outillage :
(visseuse, perceuse, vaisselle, appareil photo, pupitre, tireuse bière, buse, coffret forêts, motoculteur) : 5 138,78 € TTC ;
- signalisation (marquage route) : 401,88 € TTC ;
- aménagements (Stores bureau, radiateurs salle d'honneur) : 5 566,75 € TTC ;
- achat terrain : 1 000 € ;
- aménagement parking église : 78 503,45 € TTC ;
- café communal, pose barrières : 1 404 € TTC ;
- atelier technique (relevés topo, AMO, SPS et CT) : 2 073,60 €.

Soit un total de 94 088,46 € TTC.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- F.C.T.V.A. : 23 019,43 € ;
- D.E.T.R. église : 17 693 € ;
- D.S.I.L. église : 25 000 € ;
- D.E.T.R. parking : 20 427 € ;
- taxe d'aménagement : 2 712,12 € ;
- excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 82 256,34 € ;
- remboursement aménagement bourg : 2 895,48 €.

Soit un total de 278 138,32 €.

EXERCICE 2024.

LES DEPENSES PROGRAMMEES AU BUDGET 2024 ETAIENT LES SUIVANTES (TTC) :

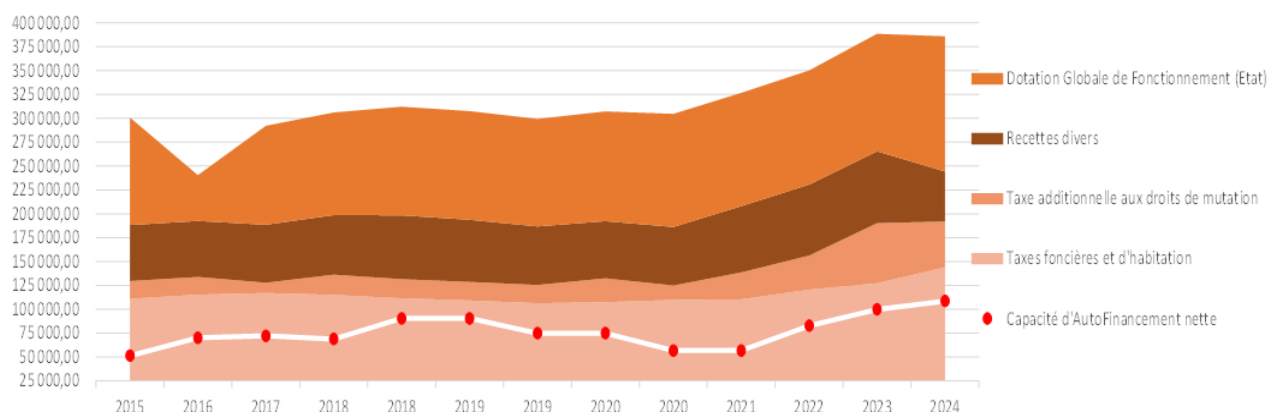
- acquisition outillage / fourniture : 19 600 € TTC ;
- eau pluviale : 4 000 € TTC ;
- travaux couverture église : 74 600 € TTC ;
- signalisation : 2 000 € TTC ;
- aménagement entrée / secrétariat mairie : 7 500 € TTC ;
- lotissement « Clos de Mahélo » : 6 000 € TTC ;
- local technique : 270 065,64 € TTC ;
- travaux éclairage public : 6 000 € TTC ;
- étude aménagement rue du Champ Hervé : 3 000 € TTC ;
- salle communale / isolation extérieure : 3 000 € TTC ;
- café communal / aménagement extérieur : 3 600 € TTC ;
- création aire de pétanque : 30 000 € TTC.

Soit un total de 429 365,64 € TTC.

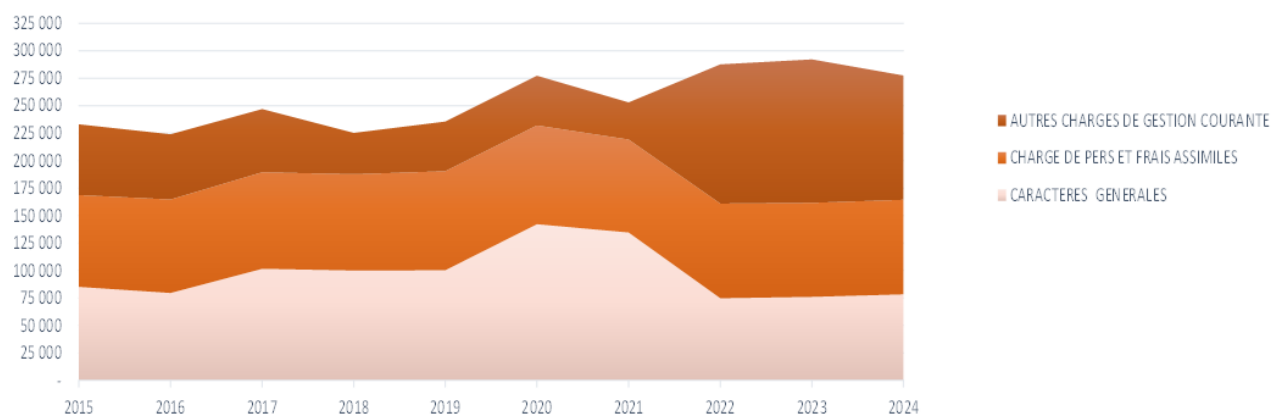
FINANCES (3)

ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DEPUIS 2015

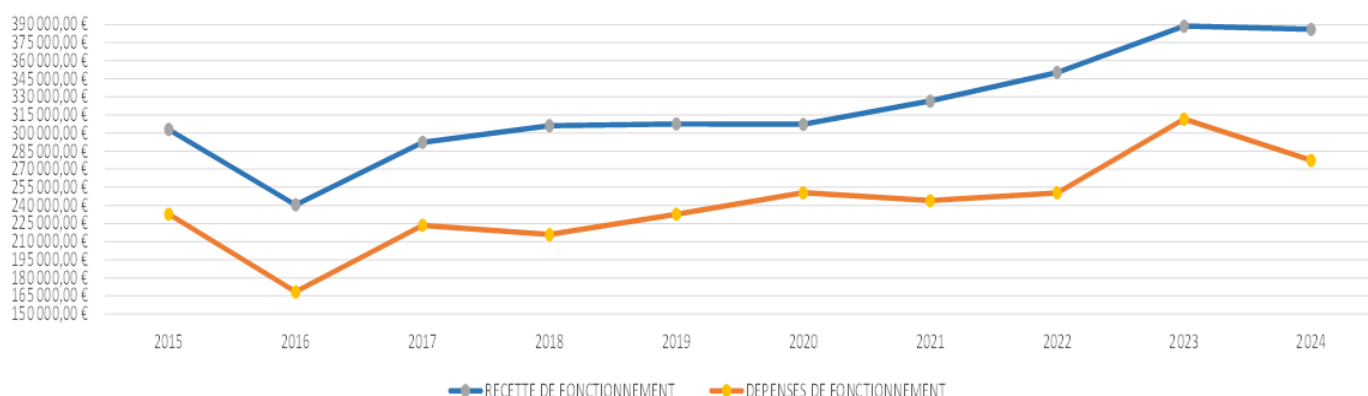
FONCTIONNEMENT RECETTES DEPUIS 2015



FONCTIONNEMENT DEPENSES DEPUIS 2015



CAPACITE D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2015



ANALYSE :

La C.A.F. (Capacité d'Auto Financement), depuis l'exercice 2013, n'a jamais été aussi élevée. (105 214 €). La C.A.F. permet d'alimenter nos possibilités d'investir. L'origine du montant de cette C.A.F est la conséquence de la baisse des dépenses (6,1 %, du fait du coût de la scolarité et de l'électricité). En 2020, la commune a contracté un prêt d'un montant de 250 000 €. En 2025, nous allons rembourser 14 214 € (annualité fixe). Début 2025, l'encours s'élève à 213 216 €.



ÉTAT CIVIL / NAISSANCES

Le 29 février 2024 : Ernest, Marcel, Henry HOMO né à SAINT-GREGOIRE (35).

Le 15 mai 2024 : Evann, Rémi, Nolann SCHMIDT né à RENNES (35).

Le 12 octobre 2024 : Noé, Robin, Florian GIQUEL né à SAINT-GREGOIRE (35).

Le 12 décembre 2024 : Mathurin, Marcel, Dominique PICHOUX né à SAINT GREGOIRE (35).

ÉTAT CIVIL / MARIAGE

Le 06 avril 2024 : Anastasia, Eugénie, Camille PHILIPPE et M. Jean-Nicolas, Bernard, Charles MEIFFRET.

Le 19 octobre 2024 : Catherine, Sophie, Christine FOULAIN et Yoann LAROUR .

ÉTAT CIVIL / DECES

Le 17 janvier 2024 : M. Albert, Pierre, JUHEL, 49, La Masse du Moulin 22630 SAINT -JUDOCE.

Le 21 août 2024 : M. Bernard DEBEDE, 23, La Grande rue Le Châtel, 22630 SAINT-JUDOCE.

Le 25 août 2024 : M. André, Léon, Joseph, Henri GASREL, 10, Le Pont Harrouard 22630 SAINT-JUDOCE.

Le 23 septembre 2024 : Mme Catherine, Louise, Marie DROLLEE, épouse CHARPENTIER, 8, La Gruaudière, 22630 SAINT-JUDOCE.

TARIFS COMMUNAUX - CIMETIERE

Concession 30 ans (2 m²) : 55 €.

Concession 50 ans (2 m²) : 80 €.

Concession cavurne 30 ans (emplacement nu) : 45 €.

Concession cavurne 50 ans (emplacement nu) : 70 €.

Jardin du souvenir (Frais inscription, d'entretien) : 50 €.

LE CLOS DE MAHELO PREND VIE : LES MAISONS SORTENT DE TERRE.

Le Clos de Mahélo entre dans une phase clé de son développement : les constructions avancent à grands pas, le quartier commence à prendre forme. Chaque jour, de nouvelles évolutions sont visibles sur le terrain.



Au 1er mars 2025 :

Trois maisons sont déjà en phase d'aménagement intérieur, tandis que deux autres sont quasiment hors d'eau et hors d'air. Un terrassement est en cours.

Commercialement, il ne reste que six parcelles disponibles à la vente par l'aménageur, plus deux qui sont réservées.

Au total sept permis de construire ont déjà été délivrés, signe de l'engouement pour ce projet et de son dynamisme.



L'activité sur le chantier témoigne de l'attractivité de notre commune et du soin apporté à l'intégration du futur quartier dans son environnement. Nous continuerons à suivre l'évolution des travaux et à vous tenir informés des prochaines étapes.

ATELIER MUNICIPAL.



RAPPEL DU PROJET :

- déconstruction du hangar actuel, fermé, non chauffé, sur terre battue, ne répondant plus aux normes actuelles de sécurité et de confort, ne correspondant plus aux attentes de la commune en termes de surface de stockage ;
- reconstruction au même emplacement d'un bâtiment, plus grand, aux normes sécuritaires et énergétiques.

Durant le second semestre 2024, ont été réalisés :

- les différentes études nécessaires en amont de toute construction :
- le lancement de l'appel d'offres, et l'attribution des lots aux entreprises choisies :

Démolition

Gros-œuvre VRD

Charpente, couverture

Menuiserie extérieur

Isolation, plâtrerie

Carrelage, faïence

Peinture

Electricité, plomberie



Lavigne Démolitions

SARC Constructions

Carré Constructions

Miroiterie Du Guinefort

Lemoine - VA Plaquiste

Leblois CV

Armor Peinture

Desriac SARL

Les opérations de désamiantage et de déconstruction du hangar ont été menées en décembre 2024.

Les travaux de construction du nouvel atelier ont débuté le 10 mars 2025.

Si les opérations s'enchaînent comme c'est prévu au niveau du planning initial, l'atelier devrait être livré à la commune mi-septembre 2025.



REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

INTERCOMMUNAL.



Un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est un regroupement de plusieurs écoles qui se partagent en général les niveaux d'enseignement. Il est constitué, entre les communes d'Evrans, Le Quiou, Saint André des Eaux, Saint Judoce (depuis 2021) et Tréfumel, un syndicat intercommunal de regroupement scolaire.

Ce syndicat a pour objet d'organiser, de gérer, de promouvoir toutes les actions nécessaires au bon fonctionnement du regroupement pédagogique des deux écoles publiques situées sur Evrans et Le Quiou, y compris les services périscolaires (cantine, garderie, transports scolaires, périscolaires et les temps d'activités périscolaires).



Ecole Les Faluns - LE QUIOU

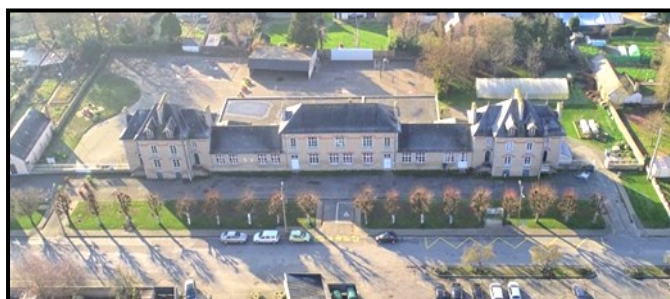
Les 5 municipalités gèrent dans sa globalité tout le RPI. Il est composé de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants nommés par les conseils municipaux et ont le droit de vote dans l'exercice de leur fonction. Les 5 communes se réunissent et prennent des décisions communes aux 2 écoles.

Pourquoi un R.P.I. ?

C'est une source d'économie pour l'Education Nationale. En effet, la baisse démographique et la désertification des campagnes font qu'il n'y a pas assez d'enfants dans les petites communes pour ouvrir des classes dans chaque ni-

Grace au R.P.I., les communes ont toujours une école qui fonctionne. Un village sans école est un village qui se meurt avec l'accélération de l'exode rural. Le R.P.I. facilite les coûts et le transport.

Autre avantage nos enfants découvrent très tôt un début d'autonomie.



Ecole Jules Verne - EVRAN

En effet dès le C.P. ils prennent tous les jours un bus spécialement réservé pour le R.P.I. pour aller à l'école d'EVRAN ou LE QUIOU.

SAINT - JUDOCE a son propre bus de chez R.G.O. qui vient chercher nos enfants sur différents points sur la commune et qui les ramène ; le prix actuel s'élève à 28 € par trimestre, soit 84 € par an et par enfant.

(Valable également pour l'Ecole privée).

Les enfants des communes faisant partie du R.P.I. ne pourront bénéficier d'aucun soutien financier s'ils ne sont pas scolarisés dans les 2 écoles publiques du R.P.I. situées sur Evrans et Le Quiou.

La contribution des communes est calculée selon une répartition des coûts quelle que soit la commune et en fonction du nombre d'élèves, résidents dans cette commune.

Participation des communes au fonctionnement du Syndicat (R.P.I.) de l'Ecole LES FALUNS - JULES VERNE SUR 2024 / 2025.

	EVRA	LE QUIOU	ST ANDRE	ST JUDOCE	TREFUMEL	TOTAL	COUT/ELEV
Nbre élèv 2024/25	79	27	22	24	7	159	
PARTICIPATION	150 181 €	51 327 €	41 822 €	45 624 €	13 307 €	302 263 €	1901 €

PARC NATUREL REGIONAL.

VALLEE DE LA RANCE - COTES D'EMERAUDE.

Après son classement le 19 octobre 2024, le Parc Naturel Régional (P.N.R.) Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude va pouvoir préserver et valoriser un territoire exceptionnel, entre terre et mer, s'étendant de la vallée de la Rance aux côtes de la Manche.

Un territoire aux multiples richesses :

Le P.N.R. couvre un espace remarquable par sa **biodiversité**, son **patrimoine naturel et culturel**, ainsi que par ses **paysages variés**, allant des estuaires et marais aux bocages et falaises de la Côte d'Émeraude.

Un projet de développement durable :

L'objectif du P.N.R. est d'accompagner le territoire dans un développement respectueux de son environnement, en soutenant :

La protection des milieux naturels et de la biodiversité ;

Le développement d'un tourisme durable ;

La valorisation du patrimoine culturel et architectural ;

Les pratiques agricoles et maritimes respectueuses de l'environnement.

La labellisation en Parc Naturel Régional permet au territoire de bénéficier d'un cadre de gestion et de financements spécifiques pour assurer sa préservation et son attractivité.

Le P.N.R. Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude constitue une véritable opportunité pour conjuguer **protection de l'environnement et développement local**, au service d'un cadre de vie d'exception.



66 communes.

140 000 habitants.

90 000 hectares.



ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS.

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre bulletin annuel 2023, des changements concernant la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective sont désormais mis en place depuis le 30 janvier 2025 sur notre commune.

Afin d'optimiser la gestion des déchets, Dinan Agglomération a défini une nouvelle organisation de la collecte, plus adaptée aux enjeux de transition écologique du territoire vers plus de réduction, de tri et de recyclage.

**ORDURES
MENAGERES**



Les ordures ménagères sont collectées le jeudi des semaines impaires **entre 7H30 et 12H00**. Exceptionnellement prélèvement le vendredi aux mêmes horaires.

Pensez donc à sortir vos bacs la veille de la collecte.

Pour vous repérer voici le planning de collecte pour 2025 :

- jeudi 10 et exceptionnellement vendredi 25 avril ;
- exceptionnellement vendredi 9 mai et jeudi 22 mai ;
- jeudi 5 et 19 juin ;
- jeudi 3 juillet et exceptionnellement vendredi 18 juillet, jeudi 31 juillet ;
- jeudis 14 et 28 août ;
- jeudis 11 et 25 septembre ;
- jeudis 9 et 23 octobre ;
- jeudis 6 et 20 novembre ;
- jeudis 4 et 18 décembre ;



Le compostage :

Afin de répondre à la forte demande des habitants, ce sont 30 000 composteurs qui sont mis à disposition des foyers sur 2 ans : 9.500 en 2024 et 20.500 en 2025.

Les composteurs sont en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe.

Le volume moyen est de 300 / 400 litres convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

La remise du composteur individuel est conditionnée au suivi d'une session de sensibilisation (environ 30 min) par groupe afin de connaître les apports possibles dans le composteur, comprendre comment gérer son composteur et utiliser le compost mûr.

Papiers et emballages :

La collecte est effectuée par Dinan Agglomération. La collecte sélective des emballages recyclables se fait en apports volontaires (colonnes aériennes). Les emballages et les papiers sont à déposer dans la même colonne.

Il est inutile de laver vos emballages, ils doivent seulement être bien vidés avant d'être intégrés à la collecte sélective. Les cartons souillés et les bouteilles d'huile en plastique peuvent parfaitement intégrer les filières de tri.

Il ne faut pas imbriquer les emballages. Seules les emballages sont triés, pas les objets.

Vous pouvez compacter et laisser les bouchons sur les bouteilles et les flacons en plastique.

A.B.I. - ATLAS DE LA BIODIVERSITE.



L'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération : Un outil pour mieux connaître et préserver notre territoire.

Dinan Agglomération s'engage dans la préservation de son patrimoine naturel en mettant en place un **Atlas de la Biodiversité (A.B.I.)**. Cet outil vise à **recenser et mieux connaître la faune, la flore et les milieux naturels** présents sur l'ensemble du territoire, des vallées du Rance et de l'Arguenon aux bocages et zones humides qui font la richesse de notre environnement.

Grâce à des **inventaires naturalistes, des observations participatives et des partenariats avec des experts**, cet atlas permettra d'identifier les espèces emblématiques et les écosystèmes à préserver. Il constituera une **base précieuse pour orienter les décisions locales en matière d'aménagement, de protection des milieux naturels et de sensibilisation du public**.

L'A.B.I. de Dinan Agglomération s'inscrit également dans une **démarche participative**, en invitant les habitants, associations et acteurs locaux à contribuer à l'observation et à la valorisation de la biodiversité.

Un projet collectif pour préserver la biodiversité de Dinan Agglomération et transmettre un patrimoine naturel préservé aux générations futures.

Saint-Judoce est engagée sur le programme **2024 - 2026**. A ce jour, les représentants de la commune, un référent élu - Eric ECHARD et un référent habitant - Joël JOUET, ont participé à 5 ateliers :

- le 1^{er} atelier A.B.I. sur la thématique « biodiversité ».
- le 2^e atelier A.B.I. sur la thématique « mares et amphibiens ».
- le 3^e atelier A.B.I. sur la thématique « pollution lumineuse et petite faune du bâti ».
- le 4^e atelier A.B.I. sur la thématique « gestion différenciée des espaces verts et naturels ».
- le 5^e atelier A.B.I. sur la thématique « gestion des espaces remarquables ».

Contribuez à l'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération !

Vous avez vu une grenouille rousse, un rougegorge, un lézard, un écureuil ou toutes autres espèces animales ou végétales sur le territoire de Dinan Agglomération ?

Partagez vos observations sur la plateforme en ligne ci-dessous :

www.biodiversite.dinan-agglomeration.fr



Le projet Bretagne Très Haut Débit (B.T.H.D.) :

Initiative publique en complément de l'initiative privée.

Initiative publique :

- 90% du territoire breton ;
- 60% de la population : 1,45 millions de locaux.

Garantir un aménagement équilibré du territoire :

Un principe de déploiement équilibré entre zones rurales et villes moyennes.

Une prise construite en zone urbaine, une prise construite en zone rurale.

Financement public :

Coût du projet : 1,7 milliard d'euros.

Les acteurs du projet :

Un réseau totalement neutre : ouvert à tous les opérateurs commerciaux, locaux ou régionaux.

MEGALIS BRETAGNE : est une structure publique qui assure pour le compte des collectivités bretonnes la construction et l'exploitation du réseau public régional en fibre optique dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit ».

T.H.D. BRETAGNE: assure la commercialisation auprès des opérateurs TELECOM et l'exploitation du réseau via une délégation du service public.

Plan de financement :

- 9% Union Européenne ;
- 14% Etat ;
- 29% Recette de la D.S.P. ;
- 48% Collectivités Bretonnes ;
- 57 intercommunalités bretonnes :



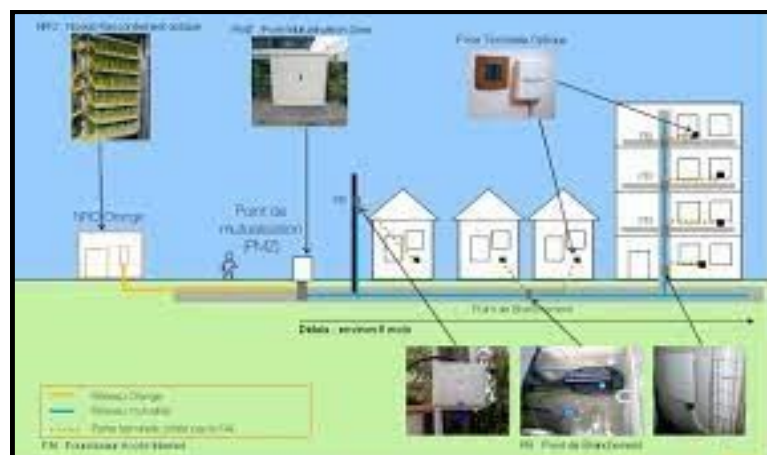
Coût moyen d'une prise : 1.145 €.

Comment souscrire à la fibre ?

Il suffit de contacter l'opérateur de votre choix :

BOUYGUES - FREE - NEXTENSIA - ORANGE - S.F.R. - XAN COM ...

Le fournisseur d'accès internet est l'**interlocuteur privilégié des administrés** lors du raccordement ou en cas de panne.



En cas de construction ou de rénovation :

Il faut anticiper, en contactant un professionnel dès le dépôt du permis de construire. Dès réception de votre permis de construire validé, vous devez lancer le processus de raccordement de votre maison.

Comme pour les réseaux de gaz, d'eau ou d'électricité, Il est indispensable de prévoir son adduction au réseau fibre optique.

Une liste de prestataires locaux est mise à disposition sur thd.bzh/

La fibre et ses avantages :

La fibre et ses avantages :
La fibre optique est une technologie qui permet, via un fil de verre ou de plastique, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités et à la vitesse de la lumière.



GARDER LES ROUTES PROPRES. OBLIGATIONS LEGALES.



Pour les agriculteurs, entre la pluie, le maïs, les semis à venir, et la boue laissée sur les routes, certaines périodes de l'année sont assurément un véritable casse - tête pour le nettoyage des routes.

Pour autant, nettoyer les routes après le passage d'engins agricoles est une obligation légale.

Ne pas la respecter peut être lourd de conséquences pour l'agriculteur.

Durant un chantier comme les récoltes ou les épandage d'effluents, le passage continu de tracteurs des champs vers les routes peut apporter de la boue et être à l'origine d'accidents pour les usagers.

Une signalisation prévenant du danger est obligatoire.



La portion de route concernée doit être signalée à l'aide de panneaux adéquats à 150 m du chantier, dans les deux sens de circulation. Si le danger est signalé, la responsabilité de l'utilisateur est engagée. Il doit adapter sa conduite en fonction de la signalisation mise en place.

LA CROIX-ROUGE DE DINAN.

Hausse de la précarité, isolement des plus démunis, prévention des risques... Pour faire face à ces défis, la Croix-Rouge n'a cessé d'agir et d'apporter des solutions au quotidien.
A Dinan, la Croix Rouge française est sur le terrain pour du concret et de l'humain.

EPICERIE SOCIALE :

Les épiceries sociales gérées par la Croix-Rouge permettent aux bénéficiaires de venir faire des courses comme dans un magasin traditionnel, à des prix symboliques. Elle est destinée à des personnes rencontrant des difficultés financières passagères qui ont besoin d'être aidées sur un temps limité. Ou sont, par exemple, en parcours de réinsertion professionnelle.

Sur rendez-vous 02 96 85 92 63

(table)

Adresse de l'activité : (Bus ligne 2 – Arrêt Le Conné-

Horaires de l'activité :

Cité de la Ville Goudelin (Dinan) 22100 DINAN.

Du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00.

TRANSPORT DE PERSONNES :

La Croix-Rouge propose un service aux personnes âgées isolées ou qui se trouvent dans l'impossibilité de se déplacer, mais aussi à des familles et des personnes en difficulté financière ou matérielle n'ayant pas accès à un moyen de transport.

Sur inscription, sur rendez-vous 02 96 39 86 74

Adresse de l'activité : 1 Rue du Champ Co-

quède 22100 DINAN.

BOUTIQUE SOLIDAIRE CHEZ HENRY :

"Chez Henry" chaque achat et chaque don de vêtement est un acte d'engagement. Un engagement pour la planète, en favorisant le recyclage et les circuits courts et un engagement social et solidaire à destination des personnes en situation de précarité. Ouverte pour toutes et tous, sans exception.

Accès libre 02 96 82 35 61

Adresse de l'activité : 24, Rue des Rouairies 22100 DINAN.

Horaires de l'activité :

Du mardi au vendredi : 10h00 - 12h30, 14h00 - 17h30.

PERMANENCE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION OUVERT A TOUS :

Les personnes sont reçues en entretien individuel et confidentiel. Le premier objectif est de pouvoir apporter une réponse individualisée, construite autour des besoins et des attentes de la personne.

Accès libre 02 96 39 86 74

Adresse de l'activité : 1 Rue du Champ Coquède 22100 DINAN

Horaires de l'activité :

Mardi et vendredi : 14h00-17h00.

FORMATIONS :

Formation premier secours citoyen - initiation aux premiers secours enfant et nourrisson - la formation aux gestes qui sauvent. Site : <https://www.croix-rouge.fr>

Rejoindre et devenir bénévole à la CROIX-ROUGE n'hésitez pas à venir directement les rencontrer.

Sinon retrouver les annonces de bénévolat sur le site : <https://benevolat.croix-rouge.fr>

ATELIER MEMOIRE

Où ai-je bien pu mettre mes clés ? "qu'est ce que je suis venu chercher ici ? ou encore "Ah ! comment s'appelle cette comédienne ?

Autant de situations du quotidien qui nous interpellent, nous inquiètent et finissent par nous faire douter de notre mémoire, d'où viennent ces petits trous de mémoire tellement agaçants ?

Pourquoi avons nous l'impression de moins mémoriser avec l'âge ?



"Pour y répondre, la commune de Saint Judoce en partenariat avec l'association 'BRAIN UP' a mis en place des ateliers pour mieux comprendre comment pallier ces difficultés et rendre notre mémoire plus efficace. (sous forme de jeux d'attention et d'observation, des exercices de logique et de vocabulaire le tout dispensé par un professionnel en psychologie....).

Suite à une conférence publique au mois de février dernier un certain nombre d'habitants ont répondu présents et ont bénéficié de ces moments de plaisir et de convivialité.

L'ensemble du programme (gratuit) a été financé grâce au soutien de POUR BIEN VEILLIR BRETAGNE et de la Conférence des financeurs des Côtes d'Armor.

MANIFESTATIONS COMMUNALES.

SAMEDI 4 MAI.

RELAIS DES VILLAGES - REMISE DES MAILLOTS.



Remise des maillots floqués du blason communal à l'équipe de Saint-Judoce le vendredi 26 avril, par Mme Sylvie BARBE, 1ère adjointe en charge des associations.

Le samedi 4 mai 2024, le relais des villages qui traverse 13 communes a réuni 400 coureurs, hommes et femmes âgés de 6 ans à 60 ans et plus. Le relais se déroule sur une distance de 52,4 km après 41 relais.

La commune d'Evran organisait cet évènement.

Nous félicitons l'équipe de Saint-Judoce qui a terminé deuxième, derrière l'équipe de Saint-Juvat.

La commune de Bobital organisera le relais en 2025.

VENDREDI 5 JUILLET.

FETE DE L'ETE



Le vendredi 5 juillet 2024, en soirée, les habitants de la commune de Saint-Judoce et des communes voisines se sont retrouvés pour fêter l'été. La restauration, galettes saucisses, frites, boissons était assurée par les associations, l'animation musicale par le chanteur local M. Axel Chill.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

DIMANCHE 28 JUILLET. A DIMANCHE SUR LE CANAL.



Le dimanche 28 juillet 2024, dans le cadre de la manifestation « A dimanche sur le canal », sous l'égide de l'association « Escales fluviales de Bretagne », la commune de Saint-Judoce, comme chaque année offrait thé, café et boissons rafraichissantes.

Les chanteurs du groupe vocal « Vents et marées » ont animé l'après-midi. Le public, de plus en plus nombreux au fil des années et connaisseur a pu reprendre les chants incontournables : Loguivy de la mer, Santiano, les roses d'Ouessant ...

VENDREDI 25 OCTOBRE. CONCERT EGLISE.



Le vendredi 25 octobre 2024, ce concert, en l'église de Saint-Judoce, organisé dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'église était animé par le groupe vocal « DIXIT ». Ce trio, originaire de Rennes, se saisissant de la musique traditionnelle bretonne donne des couleurs inédites au répertoire à danser breton.

Le repas du C.C.A.S. (Centre Communal d'Aide Social), le samedi 9 novembre 2024, salle des fêtes « Le PREAU ».



Ambiance réussie avec beaucoup de joie, rires, chants et danses, le tout animé par la chanteuse et musicienne Ann-Laora. 76 convives étaient présents. Le repas était préparé par le traiteur « Pain d'Epices ». Cette journée était l'occasion également de mettre à l'honneur les doyens du jour : Mme Monique BOUGAULT (88 ans) et M. Jean AMELOT (91 ans).

Un grand merci encore à l'ensemble des membres du C.C.A.S. ainsi qu'aux bénévoles pour la réussite de cet évènement.

Si vous souhaitez réitérer l'expérience de la bonne ambiance du repas annuel du C.C.A.S. (Pour les + de 65 ans), rendez-vous en 2025, le samedi 08 novembre 2025, pour à nouveau faire la fête !!!! On vous attend nombreux.

MANIFESTATIONS COMMUNALES.

LUNDI 11 NOVEMBRE. **CEREMONIE ARMISTICE.**



Les élus des communes d'Evran, Saint André des Eaux et de Saint-Judoce étaient rassemblés le 11 novembre 2024 au monument aux morts de Saint-Judoce, en présence des anciens combattants et de la population pour commémorer l'armistice. Les élèves des écoles « Les Faluns - Jules Verne » et « Sainte Anne » ont participé à cette cérémonie en lisant des textes rendant hommage aux poilus.

VENDREDI 29 NOVEMBRE. **NOUVEAUX ARRIVES SUR LA COMMUNE.**



Le vendredi 15 décembre 2024, la municipalité invitait les nouveaux arrivés sur la commune en 2024, sans oublier les 4 familles ayant eu un bébé. Ce type de rencontre a permis à la municipalité de présenter la commune, ses animations, ses réalisations, ses projets, permet également aux nouveaux arrivés de faire connaissance. Les élus ont partagé avec l'assemblée le verre de l'amitié.



Avec ses 315 adhérents, l'association « LE BAR ASSO », continue de faire vibrer la salle « Le Préau » chaque lundi et vendredi. Un lieu où la convivialité et le partage sont les maîtres mots.

Nos actions en 2024 - 2025



Cette année, nous avons accueilli diverses associations pour leurs réunions, ouvert le bar lors de la Fête de l'été de Saint-Judoce, célébré notre anniversaire, tenu la buvette au marché des producteurs d'Evran, et participé aux 30 ans de la Ferme des Aulnays à la Touche à Evran. Sans oublier la Monster Parade du 31 octobre, les concerts et les randonnées qui ont rythmé notre calendrier.

Les Incontournables

Les barbecues, repas participatifs, soirées fléchettes-pizzas, soirées palets, galettes des rois, ateliers cuisine enfants et anniversaires d'habitants ont été autant d'occasions de se retrouver et de partager de bons moments.



Objectifs et Projets

Nous poursuivons notre mission de créer un lieu de vie culturel, favorisant les rencontres, la convivialité, les échanges et la créativité. Les lundis, l'Amapatisson vous propose un marché de producteurs locaux avec des légumes frais, du pain artisanal, des œufs, des galettes,

BAR ASSO	
Jus de pomme / limonade (pt)	0.50€
Jus de pomme / limonade (gd)	1.00€
Diabolos (gd)	1.00€
Vin rouge, rosé, blanc (kir)	
Pétillant / kir pétillant	1.50€
Bouteille pétillant	2.00€
Bière Carabo pression 25cl	
Bière Carabo 33cl	2.00€
Bière Carabo 33cl	3.00€
Bière Carabo 33cl	4.50€
Piscine	+ 0.50€
Cidre (Btl)	4.00€

de la bière, du miel, du cidre... Un moment parfait pour faire le plein de produits de qualité. Et les vendredis, c'est l'heure de se relaxer et de profiter d'une ambiance conviviale pour bien commencer le week-end !



Adhésion et Participation :

L'adhésion est libre et vous pouvez proposer vos propres ateliers ou animations. Suivez-nous sur Facebook pour connaître les dates et horaires de nos rendez-vous. Venez nombreux et faites partie de cette belle aventure humaine et conviviale.

Agenda 2025 : Préparez-vous pour une année riche en événements :

- **8, 9 et 15 mars** : rediffusion du tournoi des 6 nations ;
- **25 avril** : concert Les Niglots Swing manouche chanson française ;
- **18 mai** : fête de la Bretagne : chants et contes gallos avec l'AMAP ;
- **23 mai** : assemblée générale et **Anniversaire du Bar Asso** ;
- **28 et 29 juin** : concours des Amis de la pétanque judocéenne ;
- **5 Juillet** : concours de palets du Bar Asso avec Barbecue ;
- **11 juillet** : Tour de France Grande Rue à Saint Judoce ;
- **30 août** : Fête ta rentrée ! Boum pour les enfants ;
- **31 Octobre** : Monster Parade.

Nouveautés 2025 !!!

Nous envisageons de relooker le Bar Associatif avec l'installation d'un coin banquette, un grand écran pour le suivi des diffusions sportives, une déco murale, des lumières d'ambiance ; tout cela sera progressivement mis à disposition de tous.



Le Bar Associatif remercie les habitants de Saint-Judoce et le Conseil Municipal pour leur soutien financier

AMAPATISSON.



L'A.M.A.P. se réunit tous les lundis autour de 18H00 à 19H30 autour de plusieurs producteurs :

- Denis PIRON maraîcher vous propose 2 formats de paniers, un grand et un petit ;
- Cécile SAINTHORANT : vente de pain ;
- Justine GOSSAY : vente de bière « Carabo » ;

- Gaëlle CROGUENNEC : vente d'oeufs ;
- Anne-Sophie DEMAISY nous propose 2 fois par an, du miel et des produits dérivés ;
- Marine nous propose 1 fois par trimestre du vinaigre de cidre, du vinaigre de cidre balsamique, du cidre et du jus de pommes.

Notre A.M.A.P. se réunit en association avec le bar associatif.

Pour plus de renseignements :

- Nicolas : 02 24 58 57 50 ;
- Marie-Annick : 06 42 36 47 85.



CLUB DE L'AMITIE.



Besoins de convivialité ?

De partager de bons moments ?

D'échanger et ne pas rester dans la solitude ?

Le Club de l'Amitié vous attend et propose à toutes les personnes de plus de 65 ans de venir participer aux activités.

Tous les lundis après-midi, venez faire une marche avec nous et les jeudis après-midi tous les quinze jours, des activités conviviales sont proposées : par exemple jouer aux cartes tout en profitant d'un petit café ou d'un chocolat chaud.

Vous pourrez également partager la traditionnelle galette des rois, plusieurs repas et pique - niques vous sont proposés en cours d'année sans oublier le repas de Noël.

N'hésitez pas, venez rejoindre Le Club de l'amitié, vous serez les bienvenus.

Une adhésion de 15 € vous sera demandée pour l'année.

Pour tous renseignements : tel. 02 96 27 55 34 (Marie-Annick).

LES AMIS DE LA PETANQUE JUDOCÉENNE.



Fort de nos 55 membres, nous avons organisé en 2024 :

- notre traditionnel Challenge de Pétanque, ouvert à l'ensemble des membres de l'association, challenge qui s'est déroulé du mois d'avril au mois de septembre, en individuelle femme, en individuel homme et en doublettes ;
- un concours de pétanque au mois de juin ;
- une soirée dansante au mois de novembre.

Nous avons investi dans l'achat d'un barnum pour nos manifestations.
Nous avons répondu présents :

- pour le relais des villages (en l'absence du Comité des Fêtes) en organisant l'équipe ;
- à la fête de l'été.

Enfin, en complément du challenge, de nombreux membres se retrouvent régulièrement le mercredi après-midi aux terrains de pétanque de l'aire de jeux autour de parties conviviales.



Du point de vue financier, à fin décembre, nous avons une trésorerie d'environ 2 000 €.

En 2025, nous allons maintenir le challenge réservé aux membres en individuel et doublette. Nous maintenons également notre concours ouvert à tous programmé le 28 juin. Nous allons organiser deux repas dansants : le 26 avril et le 29 novembre.

Nous avons l'intention d'investir dans l'achat d'un matériel afin de proposer des ateliers de tirs aux membres.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre. l'adhésion annuelle est de 15 €. Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler à ce numéro : 06 15 11 75 62.

